

GAP

Forêts domaniales de Gap-Chaudun et des Sauvas



LE TERRITOIRE

À proximité de la ville de Gap, dans la haute vallée du Petit Buëch ou sur le versant sud du Pic de Bure, le territoire de chasse se situe dans la forêt domaniale de Gap-Chaudun sur 1 700 hectares ou dans la forêt domaniale des Sauvas sur 1 100 ha.

Vastes cirques montagneux, peu boisés, au relief rocailleux et tourmenté, culminant entre 1 300 et 2 400 m d'altitude, il nécessite de bonnes qualités physiques de la part du chasseur. Celui-ci devant aussi prévoir un équipement adapté à la marche de haute montagne et au climat contrasté des Alpes du Sud, parfois rigoureux en fin de saison ; des chutes de neige sont possibles dès le 15 novembre.

Ses atouts pour la chasse

Le territoire abrite une population de cerfs, de chevreuils, de mouflons méditerranéens et de chamois, espèces chassées dans le cadre d'un plan de chasse qualitatif. La chasse se pratique dans des escarpements rocheux, boisés et non boisés, très sauvages.

Les espèces sont difficiles d'approche et il faut toute l'expérience des guides et la motivation des chasseurs pour réussir à les chasser.

Les prestations proposées

Une magnifique chasse de montagne, à l'approche guidée ou à l'arc, de 4 espèces différentes : le mouflon et le chamois de début septembre à fin novembre, le cerf et le chevreuil de début septembre à fin décembre. Les chasses se font du lundi au jeudi.

L'heure et le lieu de rendez-vous sont fixés avec le guide de chasse.

Le tir du chamois et du mouflon se faisant souvent à plus d'une heure de marche du véhicule, les services d'un porteur sont également vivement conseillés (à préciser lors de l'inscription).

BON À SAVOIR

La chasse se déroule sur une journée complète, éventuellement le lendemain si insuccès le premier jour.

Tir possible du sanglier si l'animal convoité du plan de chasse est réalisé.

Chasse de montagne, le tir se pratique souvent couché, la carabine posée sur le sac à dos.

Nous vous proposons aussi des chasses en poussées silencieuses (Drücken) pour les cervidés à partir d'octobre, pour un groupe constitué de 5 à 9 chasseurs.

Hébergement

La réservation d'un hôtel ou d'un gîte à proximité du territoire peut être effectuée par nos soins.

Vous avez aussi la possibilité d'être hébergés au cœur du territoire de chasse en gîtes ONF bien équipés.



CONTACT

Jean-Marc Plat

07 78 57 87 92

jean-marc.plat@onf.fr